Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212902696-20260225-20260107-DE

SAINT-THURIEN, le 17 février 2026

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mercredi 25 février 2026 à 18 h.30

Ordre du jour :
1°) Affectation provisoire des résultats 2025,
2°) Vote des taux des impôts directs locaux pour 2026,
3°) Budget primitif 2026,
4°) Révision du PLUi – avis sur le projet,
5°) Convention de développement de la lecture publique,
6°) Echanges et cessions de terrains,
7°) Télétravail : activités éligibles – modification,
8°) Quart d'heure de libre expression.

Concernant la délibération portant l'avis de la commune sur le projet de PLUi révisé, arrêté le 11 décembre 2025, l'annexe de cette délibération, à savoir le dossier d'arrêt du projet de PLUi révisé, est consultable et téléchargeable grâce au lien suivant : https://dri.me/BvUYpSuFjok9QgcR4vgnZNTQDUZ4HG. Pour accéder au contenu, vous devez télécharger individuellement chaque fichier zippé en cliquant sur l'icône ⭳ située à droite du nom du fichier. Ces fichiers sont volumineux. En cas de difficulté de téléchargement, vous pouvez écrire à plui@quimperle-co.bzh.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 25 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept février, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.
Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.
Absent excusé : Stéphane POIRIER (a donné pouvoir à Elodie PEINTUREAU).
Absent : Laurent MINTEC.
Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.
Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC
Le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212902696-20260225-20260107-DE

Délibération du Conseil Municipal

*****

20260107

Objet : Télétravail – Activités éligibles - Modification

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier l'article 1 (détermination des activités éligibles au télétravail) de la délibération du 4 avril 2024 relative à l'instauration du télétravail dans la collectivité. Sachant que la détermination des activités éligibles doit se faire par filière, cadre d'emploi et fonctions, elle propose d'ajouter les activités suivantes :

- Filière culturelle – cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine – Responsable de la médiathèque,
- Filière technique – cadre d'emploi des adjoints techniques – cuisinière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable à la modification de l'article 1 – détermination des activités éligibles au télétravail – de la délibération du 4 avril 2024 relative à l'instauration du télétravail dans la collectivité telle qu'indiquée ci-dessus.**

Fait à SAINT-THURIEN, le 26 février 2026
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-THURIEN (Finistère)

Christine KERDRAON.